



ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

## La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)

En attente Loi

### Objectif

Former un demandeur d'emploi avant son embauche, en fonction des exigences du poste proposé.

### Employeurs concernés

Entreprises couvertes par l'accord national interprofessionnel du 7/01/2009 [formulation provisoire](#)

### Publics Visé

Demandeur d'emploi présélectionné par Pôle emploi et choisi par le futur employeur.

### Caractéristiques

- Actions de formation de 400 heures au plus visant l'acquisition de compétences professionnelles nécessaires pour occuper le poste proposé.

### Formalités à accomplir

- Déposer une offre d'emploi à Pôle emploi.
- Conclure une convention avec Pôle emploi et AGEFOS PME, précisant les objectifs de la formation, son contenu, sa durée, ses modalités de financement, les caractéristiques de l'embauche.
- A l'issue de la formation, recruter le demandeur d'emploi (en contrat à durée indéterminée ou déterminée d'au moins 12 mois, ou **contrat de professionnalisation** à durée indéterminée) s'il a atteint le niveau requis.

### Avantages

- Financement par Pôle emploi et par AGEFOS PME.

### Les + AGEFOS PME

- Diagnostic des besoins de recrutement.
- Définition des compétences à acquérir.

### Notre conseil

Mise en adéquation des compétences avec les besoins de l'entreprise, gain de temps, coût financier réduit... : la POE est un bon moyen de préparer un recrutement et de le réussir !

### A qui s'adresser

- Votre conseiller AGEFOS PME.
- Pôle emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr))

Source : ANI du 7 janvier 2009